



## **Compte-rendu de la réunion de conseil du 15 avril 2024**

Etaient présents : CHRÉTIEN Sylvie, CHRÉTIEN David, CLAUDE Jean-Michel, COTTET Pascal, DE VLEESCHOUWER Marie, FARQUE Alexandre, JORY Ludovic, LEBEAU Isabelle, RICHARD Baptiste, WEISS Eric

Excusés : ROELLINGER Christophe

Absents :

Secrétaire : CHRÉTIEN Sylvie

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 21h30

### **1. Approbation du Procès-verbal du 10 avril 2024 :**

Procès-verbal validé à l'unanimité.

**Résultat du vote : 10 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

### **2. Vote du CA 2023 :**

Suite au Conseil Municipal du 10 avril 2024, Monsieur WEISS, Maire de Felon, a demandé l'intervention de Monsieur DORIDANT, conseiller aux décideurs locaux, afin qu'il explique le fonctionnement du budget de la mairie aux élus. Cette réunion a eu lieu le 12 avril 2024 en présence de Monsieur CLAUDE Jean-Michel, Délégué de la Commission Finances et Monsieur WEISS Éric.

Pour ce conseil municipal du 15 avril 2024, Monsieur CLAUDE s'est donc chargé d'expliquer aux élus présents ce que Monsieur DORIDANT lui avait exposé.

A la suite de son discours, le Conseil a délibéré et approuvé le Compte administratif 2023.

### **3. Approbation du compte de Gestion :**

Monsieur le Maire à présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de



titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Ce dernier a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2023

#### **4. Affectation de résultat.**

Le maire, expose aux membres du conseil municipal le résultat de clôture de l'exercice 2023 à savoir :

Fonctionnement : + **166 195.49 €**

Investissement : - **8337.48 €**

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité

- D'affecter 8337.48 € au compte 1068 et le solde soit 157 858.01 € au compte 002.

#### **5. Vote du Budget Primitif 2024 :**

Après que Monsieur le Maire ai procédé à la présentation du Budget Primitif 2023 qui s'établit à :

##### **Section de fonctionnement :**

Recettes : 127 511.70 €

Dépenses : 105 931.39 €

##### **Section d'investissement :**

Dépenses : 23 987.62 €

Recettes : 28 793.85 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.



#### 6. **Fongibilité des crédits :**

Le Maire explique que si le Conseil le souhaite, il peut autoriser celui-ci, à hauteur maximale de 7.5% des dépenses réelles, à faire des virements entre chapitre.

Cela peut se faire en fonctionnement et investissement ou l'un ou l'autre. Cela permet d'éviter une éventuelle décision modificative en cas d'urgence.

Le Maire à obligation de prévenir le conseil lorsqu'il a fait cette transaction à la réunion suivante.

Ceci remplace le 022 « dépenses imprévues » qui existait en M14.

Cette délibération n'est pas obligatoire.

Monsieur le Maire ne souhaitant pas cette autorisation, le Conseil a décidé de ne pas faire de délibération sur le sujet.

#### 7. **Divers :**

RAS